



ADHESION AMICALE 2020

Inscription le jeudi 28 novembre 2019
De 14h00 à 16h00

Vous avez la possibilité de déposer votre fiche d'adhésion avec votre règlement et les pièces justificatives concernant votre situation professionnelle ou/et familiale.

tous les jeudis de 14h00 à 16h00

jusqu'au jeudi 19 décembre 2019 au bureau de l'Amicale

à l'Hôtel d'agglomération bureau de l'Amicale.

Pour les autres sites, vous pouvez également vous adresser à :

- Piscines : Laure COSSON
- Centre Horticole : Xavier CORDON

LE MONTANT DE L'ADHESION POUR L'ANNEE 2020 EST FIXÉ À : 32 Euros

Tout règlement en espèces devra être effectué uniquement au bureau de l'amicale contre récépissé.

Merci de faire l'appoint.

Conditions pour adhérer :

Etre agent de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de CERGY-PONTOISE et de plus remplir l'une des conditions suivantes :

- Etre agent à titre permanent en qualité d'agent titulaire ;
- Etre agent à titre permanent en qualité d'agent non titulaire de droit public (selon les dispositions statutaires loi n° 84-53 du 26/01/1984 et du décret n° 88-145 du 15/02/1988) sous réserve de deux conditions cumulatives :
 - ✓ Effectuer un temps de travail supérieur ou égal à 50% du temps plein,
 - ✓ Avoir réalisé un mois de service, période d'essai non comprise, au 1^{er} janvier de l'année d'inscription ;
- Etre agent non titulaire à titre temporaire en activité cumulant 12 mois d'activité à temps plein au cours des 2 dernières années précédant la date d'inscription ;
- Etre agent arrivant d'une collectivité adhérente au CNAS et à jour des cotisations ;
- Etre en contrat de droit privé au minimum de 2 ans période d'essai non comprise (contrat d'apprentissage, emploi d'avenir) mais dans ce cas, il n'y a pas d'adhésion au CNAS.
- Etre agent retraité de la CACP, sous réserve d'avoir cotisé consécutivement au minimum les 3 dernières années précédant la date de départ à la retraite et être adhérent à l'amicale sans interruption depuis le départ en retraite.

ATTENTION ! POUR LES RETARDATAIRES,

AUCUNE INSCRIPTION NE POURRA ETRE PRISE APRES LA DATE DU JEUDI 19 DECEMBRE 2019

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE.



Amicale du Personnel de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

Hôtel d'agglomération – Parvis de la Préfecture – B.P. 80309 – 95027 Cergy-Pontoise Cedex

Permanence les jeudis de 14h à 16h30 - Tél : 01 34 41 43 98 — association loi 1901

Site internet <http://www.amicale-cacp.com/> - mail : permanence@amicale-cacp.com

Inscrivez-vous à la newsletter pour profiter de nos offres



ADHESION AMICALE 2020

Votre cotisation devra être accompagnée impérativement de la fiche d'adhésion ci-dessous dûment complétée et des pièces justificatives en fonction de votre situation professionnelle ou/et familiale.

Adhésion enregistrée par :

Nom de l'agent : _____ Prénom : _____

Date de naissance ___/___/___

Règlement en espèces Règlement par chèque

Etiez-vous à l'Amicale en 2019 ? OUI NON - si NON, merci de noter votre n° SS : _____

Etiez-vous inscrit au CNAS en 2019 ? OUI NON. Si NON précisez votre dernière année d'inscription au CNAS : ____

Agent Titulaire Agent contractuel ou permanent Agent temporaire Agent retraité

Date d'entrée à la CACP : ___/___/___

Coordonnées personnelles :

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél : _____ Adresse mail : _____

J'autorise l'Amicale à utiliser mon adresse mail pour l'inscription à la newsletter : oui non

Direction :	Service :	N° de poste ou régie :
-------------	-----------	------------------------

Nom du conjoint/concubin (ayant-droit) : _____ Prénom : _____

Enfant (s) de - 20 ans/25 ans PBS de l'agent et ceux de son conjoint si ils demeurent au domicile de l'adhérent :

NOM :	Prénom :	Né(e) le :
NOM :	Prénom :	Né(e) le :
NOM :	Prénom :	Né(e) le :
NOM :	Prénom :	Né(e) le :
NOM :	Prénom :	Né(e) le :
NOM :	Prénom :	Né(e) le :

Pièces justificatives à joindre obligatoirement à la présente fiche d'adhésion :

- Pour les non-titulaires : joindre obligatoirement une copie de l'arrêté de nomination,
- Pour la prise en compte du conjoint et des enfants (entrée piscine, Noël...) : à partir de 2 enfants, joindre la copie de l'attestation de la CAF. Pour un enfant, joindre copie de l'avis (ou des avis) d'imposition 2019 sur les revenus 2018 du foyer,
- Accès aux piscines de l'Agglomération, joindre la photo de l'agent pour les amicalistes n'ayant pas eu de carte en 2019

Fiche d'adhésion à compléter et à joindre obligatoirement au règlement.

Tout dossier incomplet sera refusé.